



VILLE DE QUÉBEC

Arrondissement de La Cité-Limoilou

RÈGLEMENT R.C.A.1V.Q. 237

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
L'ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU SUR
L'URBANISME RELATIVEMENT À L'APPROBATION DE PLANS
DE CONSTRUCTION ET L'OCCUPATION D'UN BÂTIMENT SUR
LE TERRITOIRE FORMÉ DU LOT NUMÉRO 5 412 641 DU
CADASTRE DU QUÉBEC**

**Avis de motion donné le 13 avril 2015
Adopté le 27 avril 2015
En vigueur le 12 mai 2015**

NOTES EXPLICATIVES

Ce règlement modifie le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme afin d'approuver des plans de construction sur le territoire formé du lot numéro 5 412 641 du cadastre du Québec. Ce lot est situé dans la zone 13005Mb et est ceinturé à l'ouest par la rue Félix-Gabriel-Marchand, au nord par la rue Richelieu, à l'est par la rue Philippe-Dorval et au sud par la rue Saint-Jean.

RÈGLEMENT R.C.A.1V.Q. 237

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
L'ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU SUR
L'URBANISME RELATIVEMENT À L'APPROBATION DE PLANS
DE CONSTRUCTION ET L'OCCUPATION D'UN BÂTIMENT SUR
LE TERRITOIRE FORMÉ DU LOT NUMÉRO 5 412 641 DU
CADASTRE DU QUÉBEC**

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT
DE LA CITÉ-LIMOILOU, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le document numéro 2 de l'annexe VI du *Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme*, R.C.A.1V.Q. 4, est remplacé par celui de l'annexe I du présent règlement.
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE I

(article 3)

PLANS NUMÉROS RCA1VQ4PC02A À RCA1VQ4PC02N



**SERVICE DE LA PLANIFICATION
ET DE LA COORDINATION DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.1V.Q.34
Préparé par : M.M.

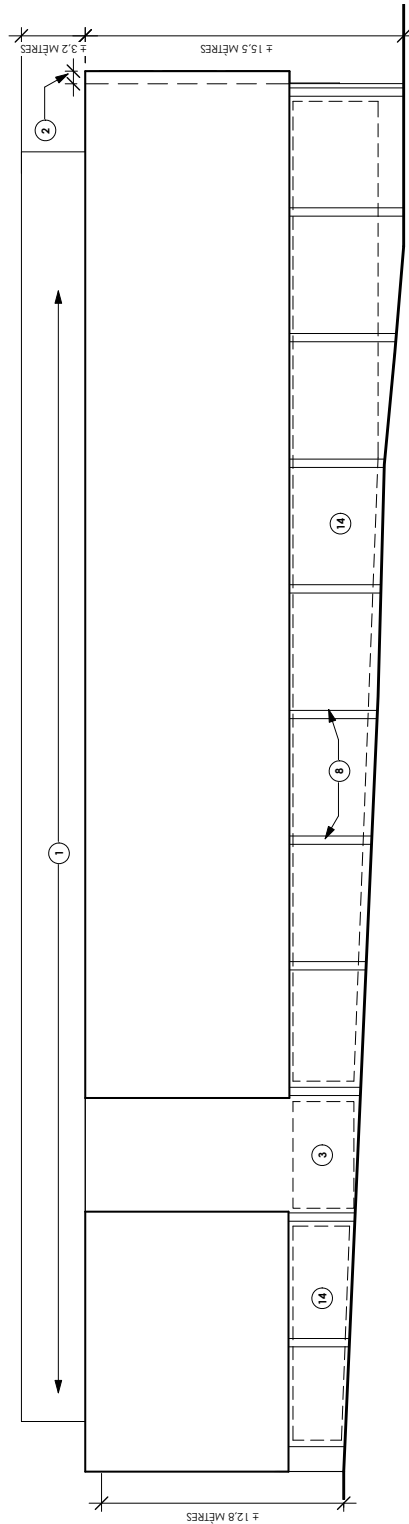
No du plan : RCA1VQ4PC02A
Échelle : _____

LÉGENDE

- | | |
|--|--|
| <p>1 APPRENS ABRIER ET LA SALLE MÉCANIQUE, LES CIRCULATIONS VERTICALES (ANSI QUE DES AIRES HABITABLES SONT DES LOGGEMENTS OU SALLE COMMUNE, LES APPRENS, REPRESENTENT UN POURCENTAGE DE 30% DE L'AIRES DE BÂTIMENT.</p> <p>2 EMPREINTE SUR LA VOIE PUBLIQUE DU AIR EXTÉRIEUR ET DES BALCONS FRANÇAIS.</p> <p>3 AIRE DE LOCALISATION DE L'ACCÈS AU HALL PRINCIPAL.</p> <p>4 AIRE DE LOCALISATION DES ACCÈS AU STATIONNEMENT SOUTERRAIN ET AU DÉBARCADER.</p> <p>5 AIRE DE LOCALISATION DE L'ACCÈS À LA COUR INTÉRIEURE.</p> <p>6 AIRE DE LOCALISATION DU BASSIN DE RÉTENTION.</p> <p>7 AIRE DE LOCALISATION DES ACCÈS PRIVÉS, AUX LOGEMENTS SUR LA RUE RICHELIEU (SPACIEMENTS, ENTRÉES DE LOGGEMENTS, ENTRÉES DE LOGGEMENTS COMMERCIAUX ET AUTRES ACCÈS).</p> <p>8 POSITIONNEMENT (ET DIMENSIONS) DES CIRCULATIONS VERTICALES (FOYERS, ESCALIERS, LIFT, ETC.).</p> <p>9 AIRE DE LOCALISATION DES CIRCULATIONS VERTICALES.</p> <p>10 AIRE DE LOCALISATION DES CIRCULATIONS HORIZONTALES EXTÉRIEURES.</p> | <p>11 AIRE DE LOCALISATION DES AIRES D'AGRÉMENT CORRESPONDANT À UN MINIMUM DE 8 MÈTRES CARÉS PAR LOGGEMENT.</p> <p>12 AIRE DE LOCALISATION DE L'AIRE VERBE CORRESPONDANT À UN MINIMUM DE 7% DE LA SUPERFICIE DU SITE.</p> <p>13 AIRE DE LOCALISATION APPROXIMATIVE DE LA SALLE D'ENTREPOSAGE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.</p> <p>14 AIRE DE LOCALISATION DE LA FIBERISATION DU LOCAL COMMERCIAL.</p> <p>15 AIRE DE LOCALISATION DU AIR VÉGÉTAUSÉ.</p> |
|--|--|

NOTES:

- LES AIRES DE LOCALISATION SONT DES ESPACES À L'INTÉRIEUR DESQUELS SONT SITUÉS LES ÉLÉMENTS VISÉS.
- L'EMPLACEMENT DES CIRCULATIONS VERTICALES, DES ESCALIERS, DES ENTRÉES DE LOGGEMENTS COMMERCIAUX ET AUTRES ACCÈS.
- L'OCCUPATION DES ESPACES EN FACE DE LA RUE JEAN-BAPTISTE LA CASSE, ENTRE LA CASSE DE COMPTER ET LA RUE RICHELIEU, DOIT ÊTRE EN ACCORD AVEC LE PLAN DE LA RUE RICHELIEU.
- LE CÔTÉ DE LA RUE RICHELIEU SONT ÉTABLIS UNIFORMÉMENT DES USAGES RÉSIDUELS, LES NIVEAUX SONT ÉTABLIS EN ACCORD AVEC LE PLAN DE LA RUE RICHELIEU.
- LA HAUTEUR MAXIMALE REPRÉSENTÉE PEUT ÊTRE FINIE À LA BASE EN FONCTION DE LA TOPOGRAPHIE.
- LA HAUTEUR REPRÉSENTÉE EN CÔTÉ LE PARVAI.



1 ÉLÉVATION SUD



2015-02-17
190 ST-JEAN | 1

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

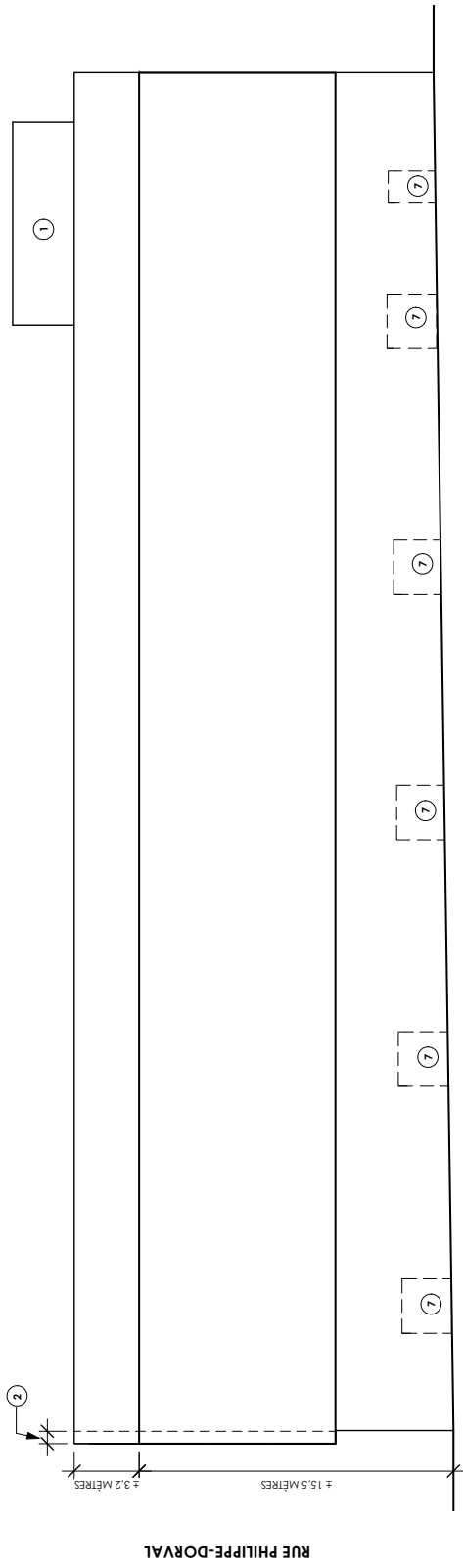
No du règlement : R.C.A.1V.Q.54
Préparé par : M.M.

No du plan : RCA1VQ4PC02C
Échelle : _____

LÉGENDE

| | | | |
|----|---|----|---|
| 1 | APPRENTIS APPRENTIS LA SALLE MÉCANIQUE LES CIRCULATIONS VERTICALES AINSI QUE DES AIRE HABITABLES SONT DES LOGEMENTS OU SALLE COMMUNE. LES APPRENTIS REPRÉSENTENT UN POURCENTAGE DE 50% DE L'AIRE D'ENTRETIEN. | 11 | AIRE DE LOCALISATION DES AIRE D'ACCÈS CORRESPONDANT À UN MINIMUM DE 8 MÈTRES CARRÉS PAR LOGEMENT. |
| 2 | ENTRETIEN SUR LA VOIE PUBLIQUE DU AIR EXTÉRIEUR ET DES BALCONS FRANÇAIS. | 12 | AIRE DE LOCALISATION DE L'AIRE VÉRTE CORRESPONDANT À UN MINIMUM DE 7% DE LA SUPERFICIE DU SITE. |
| 3 | AIRE DE LOCALISATION DE L'ACCÈS AU HALL PRINCIPAL. | 13 | AIRE DE LOCALISATION APPROXIMATIVE DE LA SALLE D'ENTREPOSAGE DES MATIÈRES RESIDUELLES. |
| 4 | AIRE DE LOCALISATION DES ACCÈS AU STATIONNEMENT SOUTERRAIN ET AU DÉBARCADER. | 14 | AIRE DE LOCALISATION DE LA FIBRATION DU LOCAL COMMERCIAL. |
| 5 | AIRE DE LOCALISATION DE L'ACCÈS À LA COUR INTÉRIEURE. | 15 | AIRE DE LOCALISATION DU AIR VÉGÉTALISÉ. |
| 6 | AIRE DE LOCALISATION DU BASSIN DE RÉFÉRENCE | | |
| 7 | AIRE DE LOCALISATION DES ACCÈS PRIVÉS AUX LOGEMENTS SUR LA RUE RICHELEU | | |
| 8 | SPACES DE CIRCULATION PRIVÉS AUX LOGEMENTS SUR LA RUE RICHELEU (PROVIDONNEMENT ET DIMENSIONNEMENT APPROXIMATIFS) | | |
| 9 | AIRE DE LOCALISATION DES CIRCULATIONS VERTICALES | | |
| 10 | AIRE DE LOCALISATION DES CIRCULATIONS HORIZONTALES EXTÉRIÈRES | | |

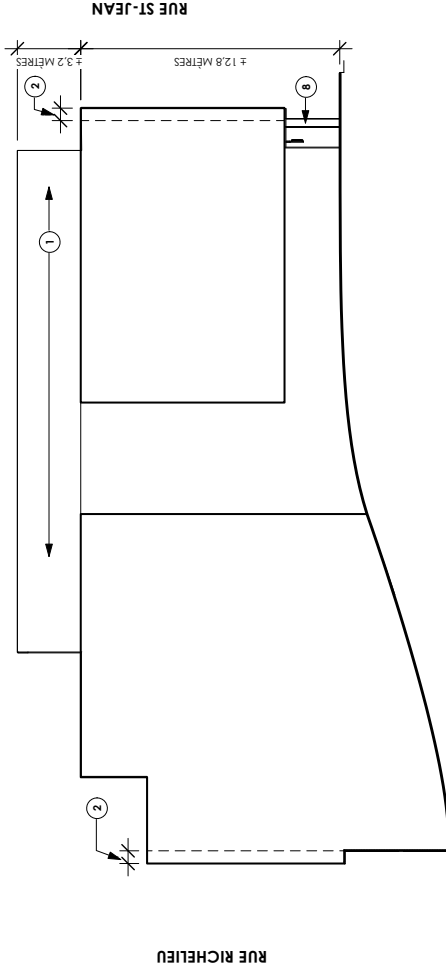
NOTES:
- LES AIRE DE LOCALISATION SONT DES ESPACES À L'INTÉRIEUR DESQUELS SONT SITUÉS LES ÉLÉMENTS VISÉS. ENTEES DES LOCALS COMMERCIAUX ET AUTRES ACCÈS.
- LES AIRE DE LOCALISATION SONT DES ESPACES À L'INTÉRIEUR DESQUELS SONT SITUÉS LES ÉLÉMENTS VISÉS. ENTEES DES LOCALS COMMERCIAUX ET AUTRES ACCÈS.
- LES AIRE DE LOCALISATION SONT DES ESPACES À L'INTÉRIEUR DESQUELS SONT SITUÉS LES ÉLÉMENTS VISÉS. ENTEES DES LOCALS COMMERCIAUX ET AUTRES ACCÈS.
- LA HAUTEUR MAXIMALE REPRÉSENTÉE PEUT ÊTRE REÇUE À LA BASSE FONCTION DE LA TOPOGRAPHIE.
- LA HAUTEUR REPRÉSENTÉE EN CUIF LE PARAMÈTRE.



1 ÉLÉVATION NORD

LÉGENDE

| | | | |
|----|---|--------|---|
| 1 | APPENTIS ABRI ET LA SALLE MÉCANIQUE LES CIRCULATIONS VERTICALES AINSI QUE DES ARRES HABITABLES, SONT DES LOGEMENTS OU LA SALLE COMMUNE, LES APPARTS SONT DES LOGEMENTS. | 11 | ARE DE LOCALISATION DES ARRES D'AGREMENT CORRESPONDANT A UN MINIMUM DE 8 METRES CARRES PAR LOGEMENT. |
| 2 | EMPREINTE SUR LA VOIE PUBLIQUE DU AIR EXTÉRIEUR ET DES BALCONS FRANÇAIS. | 12 | ARE DE LOCALISATION DE LAIR VERTÉ CORRESPONDANT A UN MINIMUM DE 7% DE LA SUPERFICIE DU BIE. |
| 3 | ARE DE LOCALISATION DE LAIR EXTÉRIEUR ET DES BALCONS FRANÇAIS. | 13 | ARE DE LOCALISATION APPROXIMATIVE DE LA SALLE D'ENTRÉE DES HABITERS RESIDENTS. |
| 4 | ARE DE LOCALISATION DES ACCES AU STATIONNEMENT SOUTERRAIN ET AU DEBARCADER. | 14 | ARE DE LOCALISATION DE LA FRESBRIERIE DU LOCAL COMMERCIAL. |
| 5 | ARE DE LOCALISATION DE L'ACCES A LA COUR INTERIEURE. | 15 | ARE DE LOCALISATION DU AIR VÉTÉRINAIRE. |
| 6 | ARE DE LOCALISATION DU MASSIF DE RETENTION. | NOTES: | |
| 7 | ARE DE LOCALISATION DES ACCES PRIVÉS AUX LOGEMENTS SUR LA RUE RICHELIEU. | - | LES LOGEMENTS SONT DES ESPACES A UN SEUL PROPRIÉTAIRE, LES ARRES SONT DES LOGEMENTS, LES ÉLEVATIONS NE SONT PAS LA FRESBRIERIE DE USAGE RESIDENTIEL, LES BALCONS, TERRASSES, ENTRÉES DE LOCAL COMMERCIAL ET AUTRES ACCES. |
| 8 | STRUCTURE EN BÉTON APPARTE AU REZ-DE-CHAUSSEE (POSITIONNEMENT ET DIMENSIONNEMENT APPROXIMATIF). | - | LES ÉLEVATIONS NE SONT PAS LA FRESBRIERIE DE USAGE RESIDENTIEL, LES BALCONS, TERRASSES, PHILIPPE D'ORVAL, SONT EXERCES AU REZ-DE-CHAUSSEE DES USAGES COMMERCIAUX PUBLICS OU INDUSTRIELS. |
| 9 | ARE DE LOCALISATION DES CIRCULATIONS VERTICALES. | - | LES ÉLEVATIONS NE SONT PAS LA FRESBRIERIE DE USAGE RESIDENTIEL, LES BALCONS, TERRASSES, PHILIPPE D'ORVAL, SONT EXERCES AU REZ-DE-CHAUSSEE DES USAGES COMMERCIAUX PUBLICS OU INDUSTRIELS. |
| 10 | ARE DE LOCALISATION DES CIRCULATIONS HORIZONTALES EXTERIEURES. | - | LA HAUTEUR MAXIMALE REPRESENTÉE PEUT ÊTRE REVUE A LA BASSE EN FONCTION DE LA TOPOGRAPHIE. |
| | | - | LA HAUTEUR REPRESENTÉE INCLUT LE PAVAGE. |



1 ÉLÉVATION OUEST

ANNEXE VI

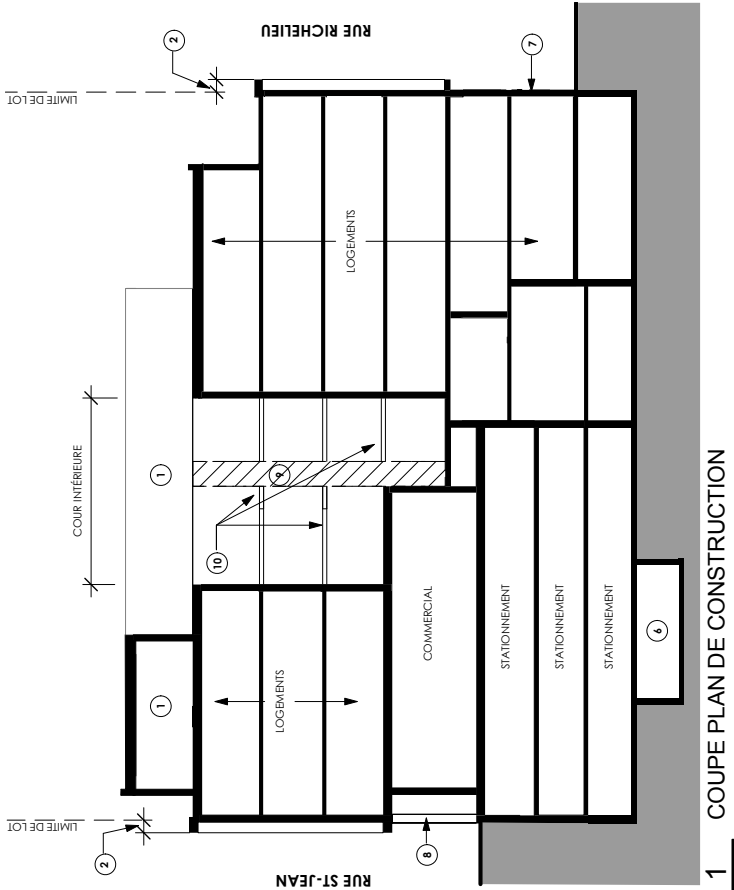
LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

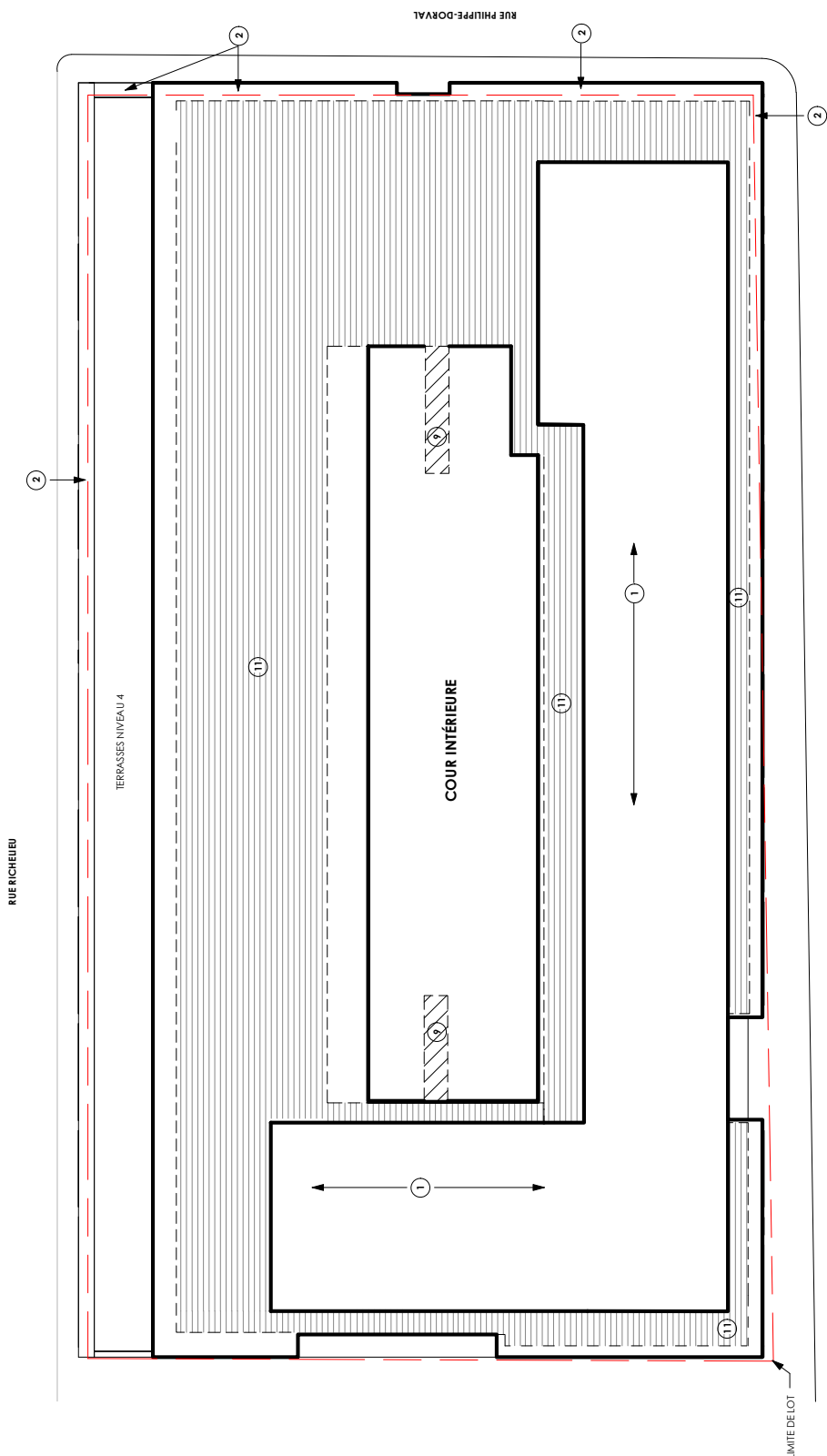
No du règlement : R.C.A.1V.Q.7
Préparé par : M.M.

No du plan : RCA1VQ4PC02E
Échelle : _____

LÉGENDE

- 1 APPRENTIS AMBITENT LA SALLE MÉCANIQUE, LES CIRCULATIONS VERTICALES, LES APPRENTIS AMBITENT UN FOURCAGE DE 300 DE L'ARE DE BAINMENT.
 - 2 EMPREINT SUR LA VOIE PUBLIQUE DU AIR EXTERIEUR ET DES BALCONS FRANÇAIS.
 - 3 ARE DE LOCALISATION DE L'ACCES AU HALL PRINCIPAL.
 - 4 ARE DE LOCALISATION DES ACCES AU STATIONNEMENT SOUTERRAIN ET AU DEBARCADER.
 - 5 ARE DE LOCALISATION DE L'ACCES A LA COUR INTERIEURE.
 - 6 ARE DE LOCALISATION DU MASSIF DE BETON.
 - 7 ARE DE LOCALISATION DES ACCES PRIVÉS AUX LOGEMENTS SUR LA RUE RICHELIEU.
 - 8 STRUCTURE EN BETON APPARTE AU REZ DE CHAUSSEE POSITIONNEMENT ET DIMENSIONNEMENT APPROXIMATIFS.
 - 9 ARE DE LOCALISATION DES CIRCULATIONS VERTICALES SUPERIEURES OCCUPÉES PAR UN USAGE RESIDENTIEL.
 - 10 ARE DE LOCALISATION DES CIRCULATIONS HORIZONTALES SUPERIEURES.
 - 11 ARE DE LOCALISATION DES AREES D'AGREMENT CORRESPONDANT A UN MINIMUM DE 8 M2 PAR CHAMBRE D'HOMME.
 - 12 ARE DE LOCALISATION DE L'AREE VERTE CORRESPONDANT A UN MINIMUM DE 7% DE LA SUPERFICIE DU SITE.
 - 13 ARE DE LOCALISATION APPROXIMATIVE DE LA SALLE D'INTERROGAGE DES MATIERES RESIDUELLES.
 - 14 ARE DE LOCALISATION DE LA FERRAILLON DU LOCAL COMMERCIAL.
 - 15 ARE DE LOCALISATION DU MUR VEGETALISE.
- NOTES:**
- LES AREES DE LOCALISATION SONT DES ESPACES A L'INTERIEUR DISCUTÉS SONT SITUÉS LES ÉLÉMENTS VISÉS.
 - LES ÉLEVATIONS NE SONT PAS LA FERRAILLON DE L'USAGE RESIDENTIEL, LES BALCONS, TERRASSES.
 - OCCUPATION DES USAGES: EN FACE DE LA RUE ST-JEAN ENTRE LA CARNE DE POISSON ET LA RUE RICHELIEU, LES USAGES SONT RESIDENTIELS, COMMERCIAUX, STATIONNEMENT SOUTERRAIN, STATIONNEMENT SUPERIEUR, ET DU COTE DE LA RUE RICHELIEU SONT DES BUREAUX, COMMERCIAUX, STATIONNEMENT SUPERIEUR, OCCUPÉES PAR UN USAGE RESIDENTIEL.
 - LA HAUTEUR REPRESENTE EN COTE ET PARAFET.





1 PLAN DE CONSTRUCTION - IMPLANTATION

A.200



2015-02-17
190 ST-JEAN | 6



SERVICE DE LA PLANIFICATION
ET DE LA COORDINATION DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

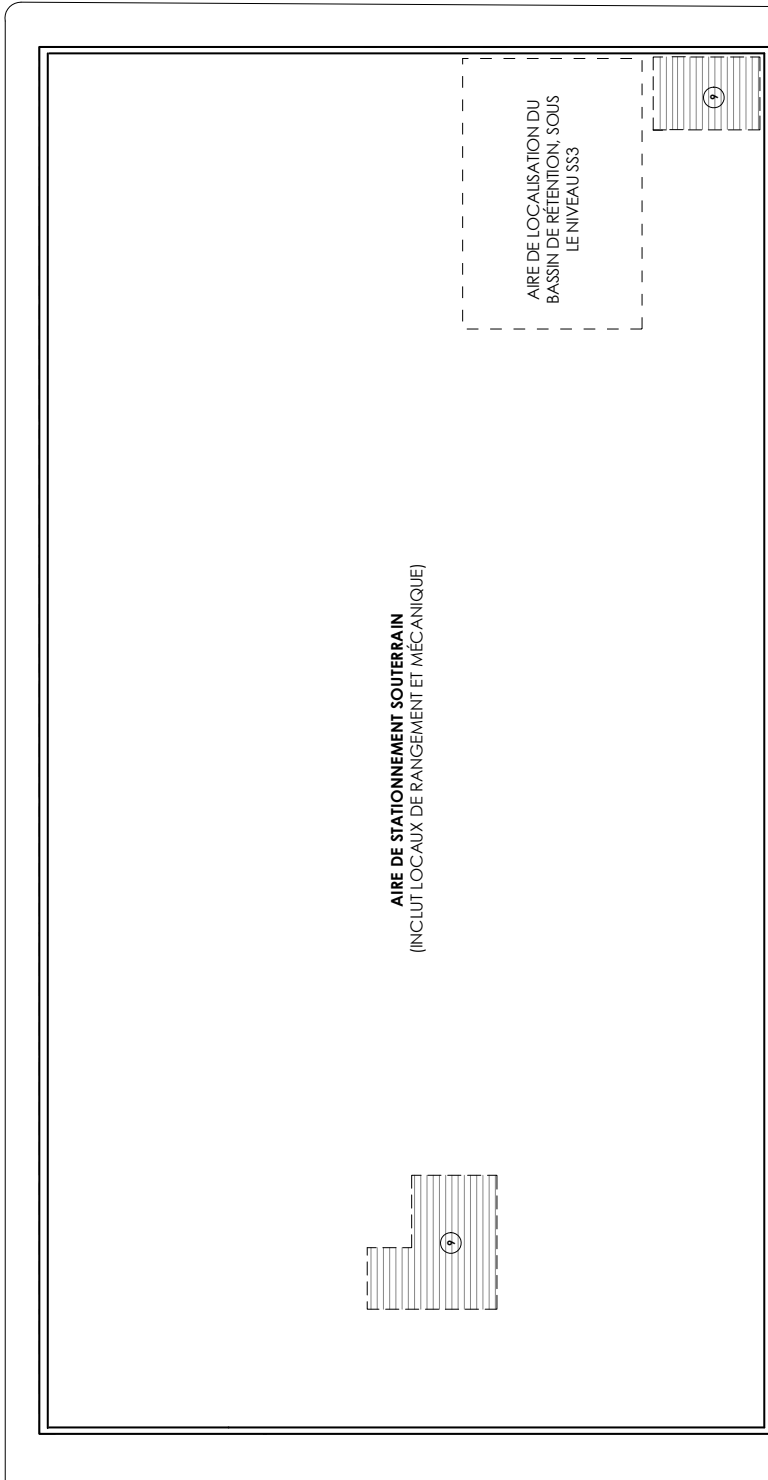
ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.1V.Q.4⁸
Préparé par : M.M.

No du plan : RCA1VQ4PC02F
Échelle : _____

RUE RICHELIEU



1 PLAN DE CONSTRUCTION - SS3

5



2015-02-17
190 ST-JEAN | 7



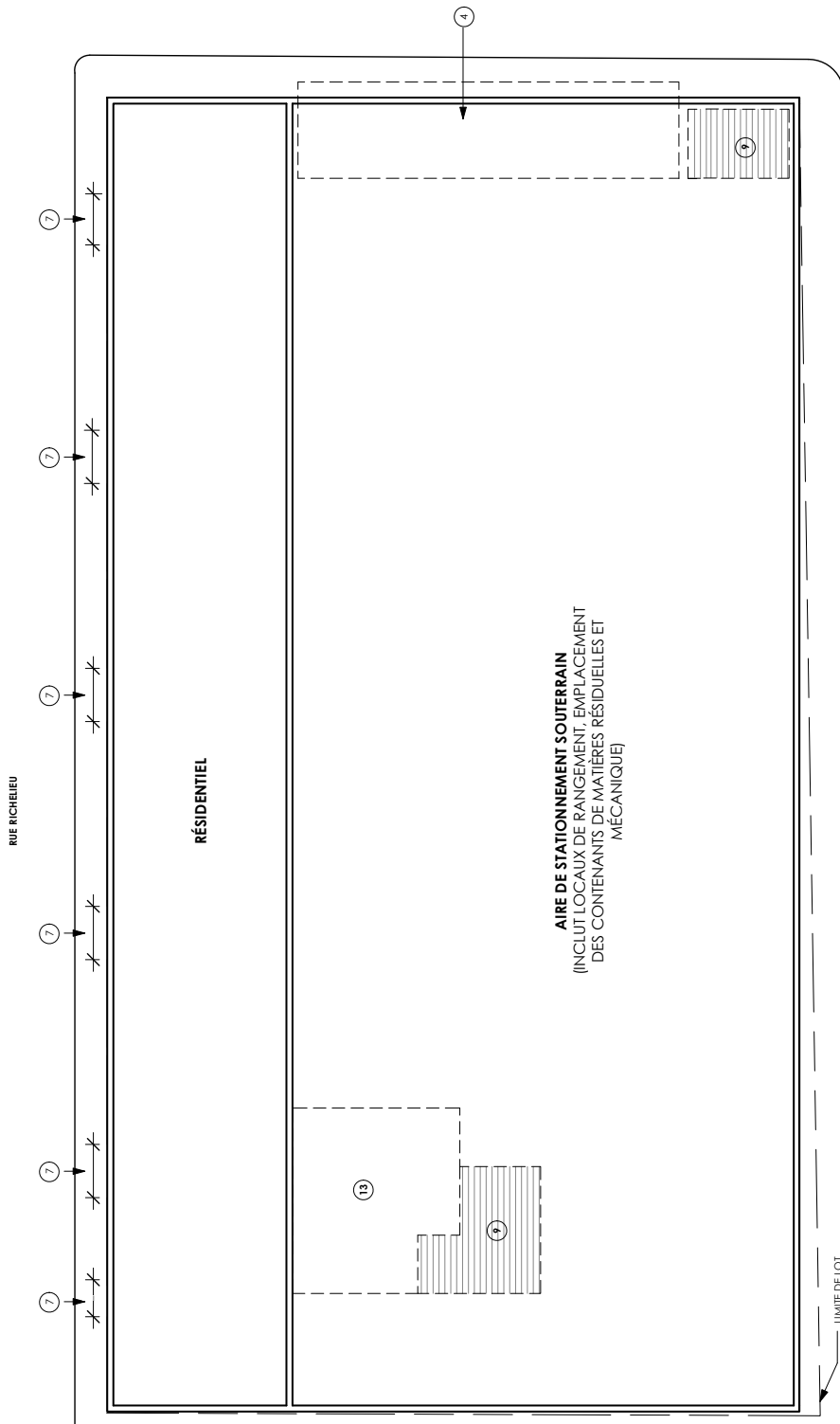
SERVICE DE LA PLANIFICATION
ET DE LA COORDINATION DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.1V.Q.4⁹
Préparé par : M.M.

No du plan : RCA1VQ4PC02G
Échelle : _____



1 PLAN DE CONSTRUCTION - SS2



SERVICE DE LA PLANIFICATION
ET DE LA COORDINATION DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4¹⁰
Préparé par : M.M.

No du plan : RCA1VQ4PC02H
Échelle : _____

RUE RICHELIEU

RÉSIDENTIEL

AIRE DE STATIONNEMENT SOUTERRAIN
(INCLUT LOCAUX DE RANGEMENT, EMPLACEMENT
DES CONTENANTS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES ET
MÉCANIQUE)

1 PLAN DE CONSTRUCTION - SS1



2015-02-17
190 ST-JEAN | 9



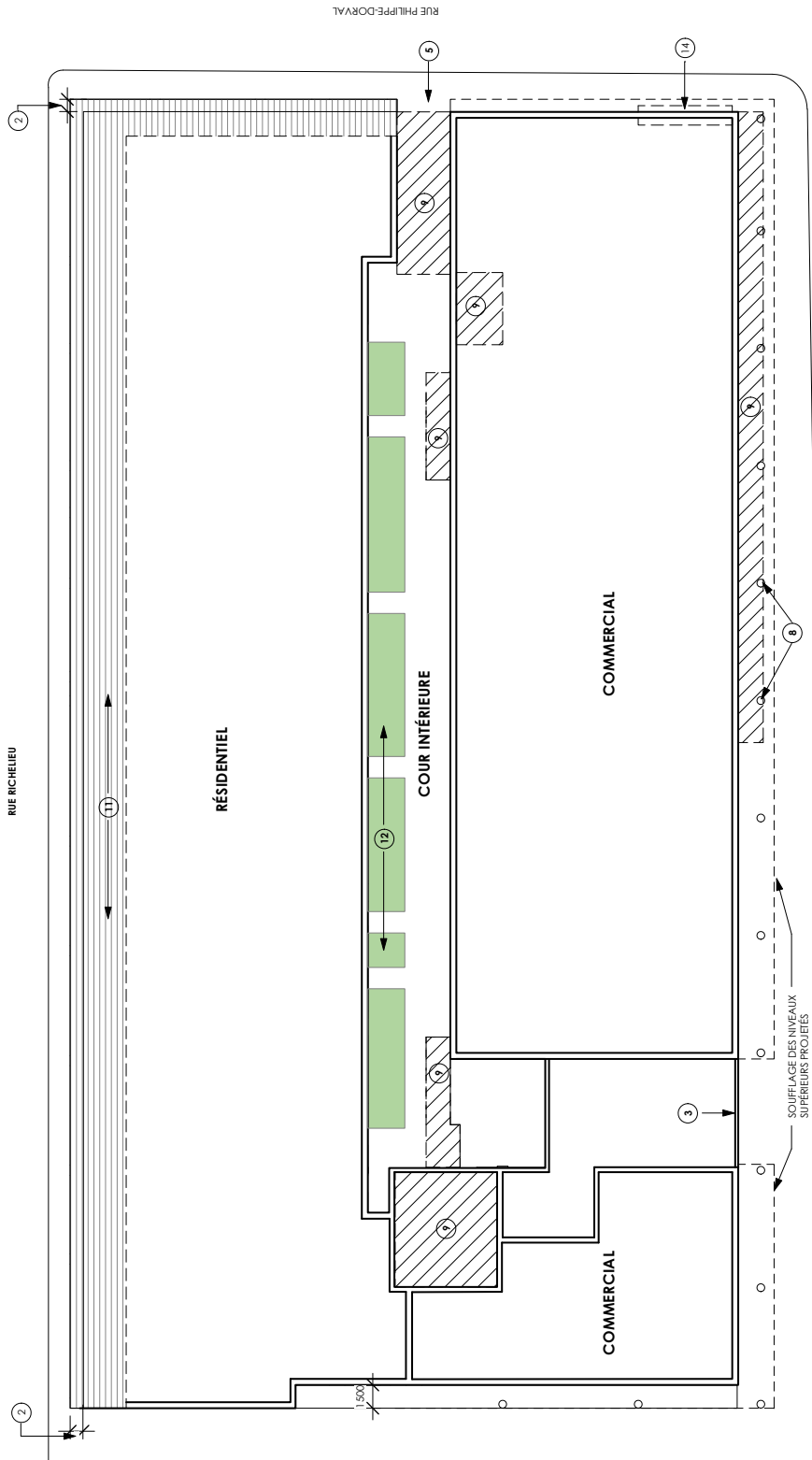
SERVICE DE LA PLANIFICATION
ET DE LA COORDINATION DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.1V.Q.4¹¹
Préparé par : M.M.

No du plan : RCA1VQ4PC021
Échelle : _____



1 PLAN DE CONSTRUCTION - RDC

A200



2015-02-17
190 ST-JEAN | 10



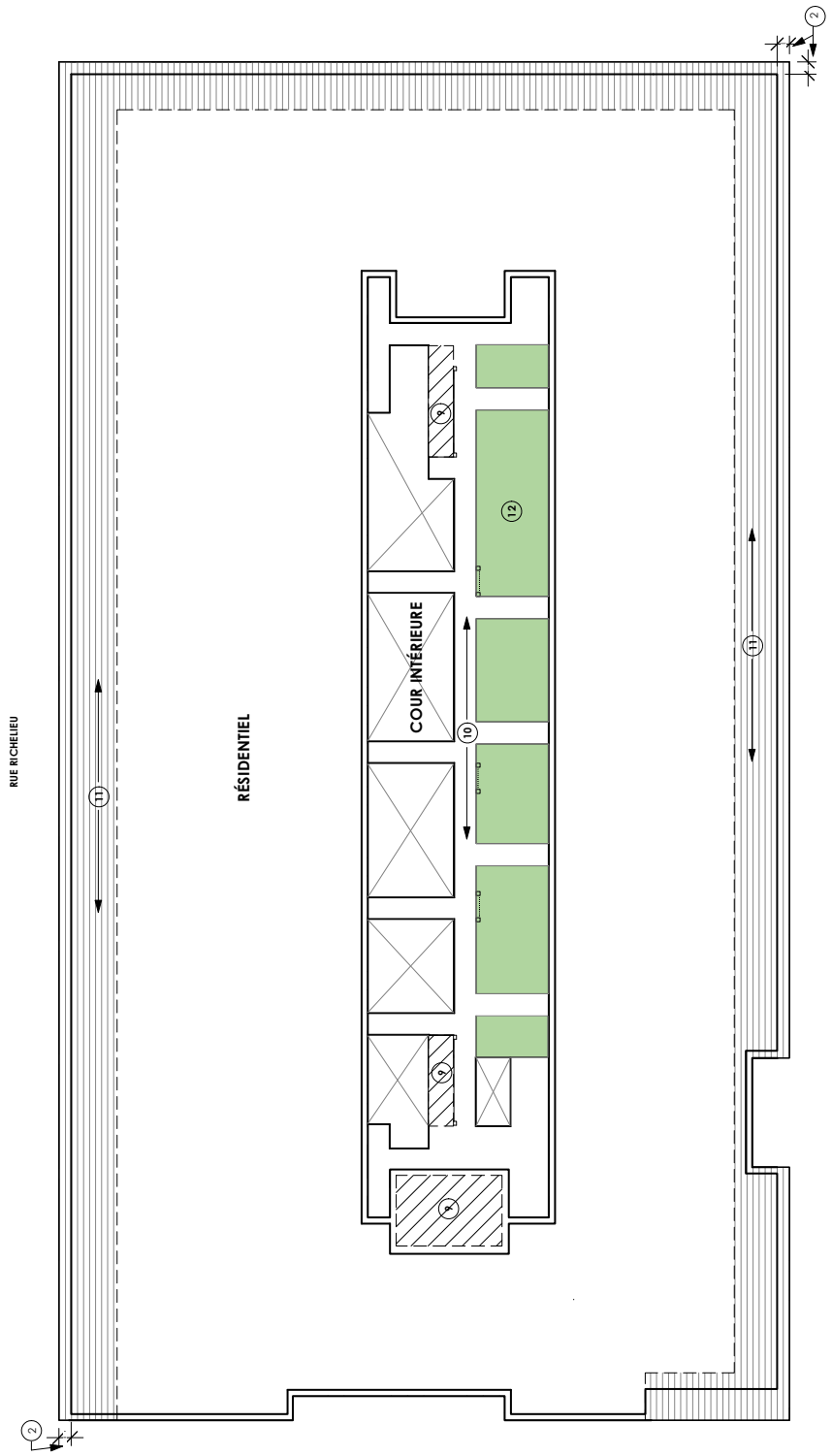
SERVICE DE LA PLANIFICATION
ET DE LA COORDINATION DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.1V.Q.12/4
Préparé par : M.M.

No du plan : RCA1VQ4PC02J
Échelle : _____



1 PLAN DE CONSTRUCTION - NIVEAU 2



2015-02-17
190 ST-JEAN | 11



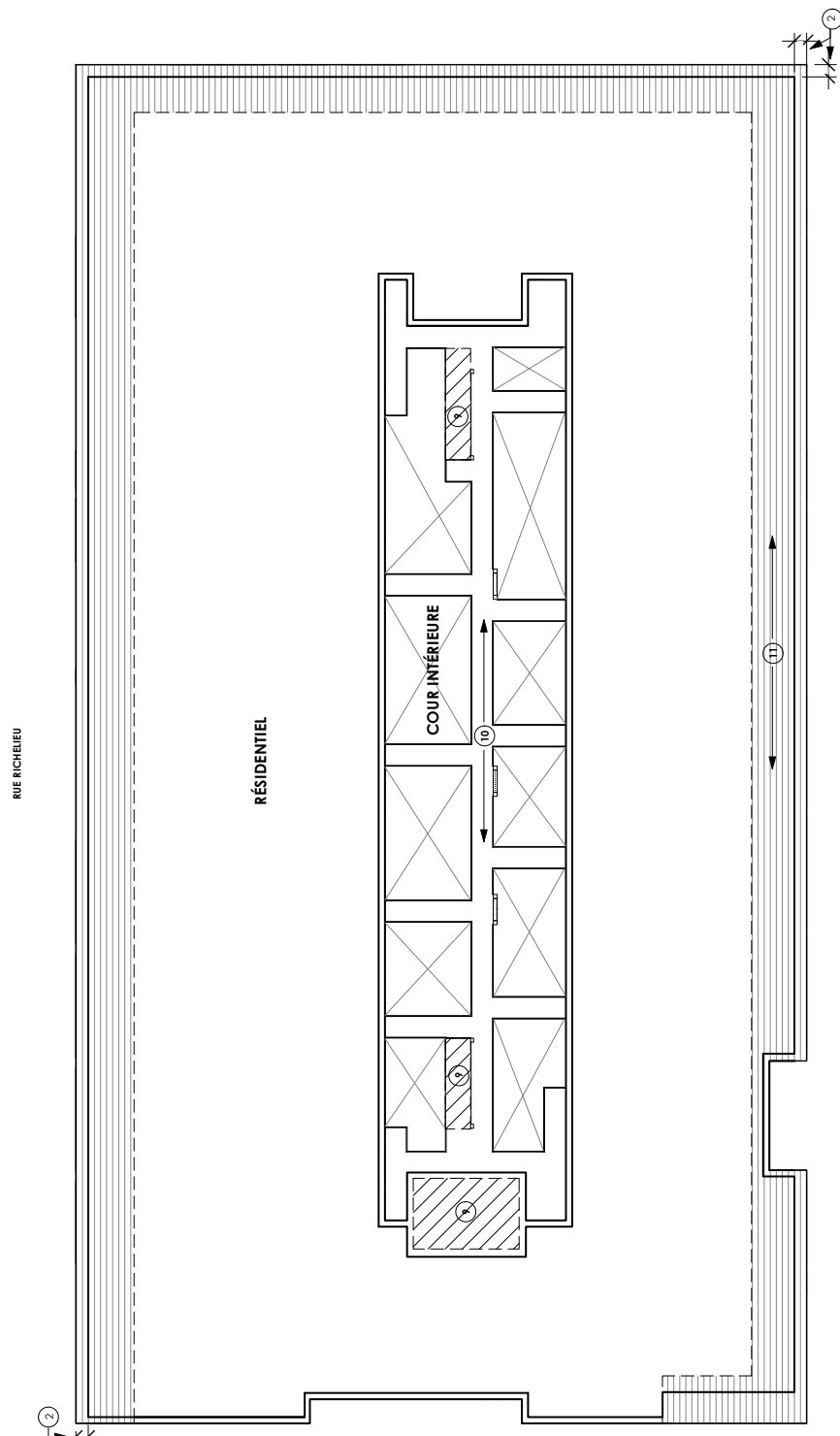
SERVICE DE LA PLANIFICATION
ET DE LA COORDINATION DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.1V.Q.4¹³
Préparé par : M.M.

No du plan : RCA1VQ4PC02K
Échelle : _____



1 PLAN DE CONSTRUCTION - NIVEAU 3



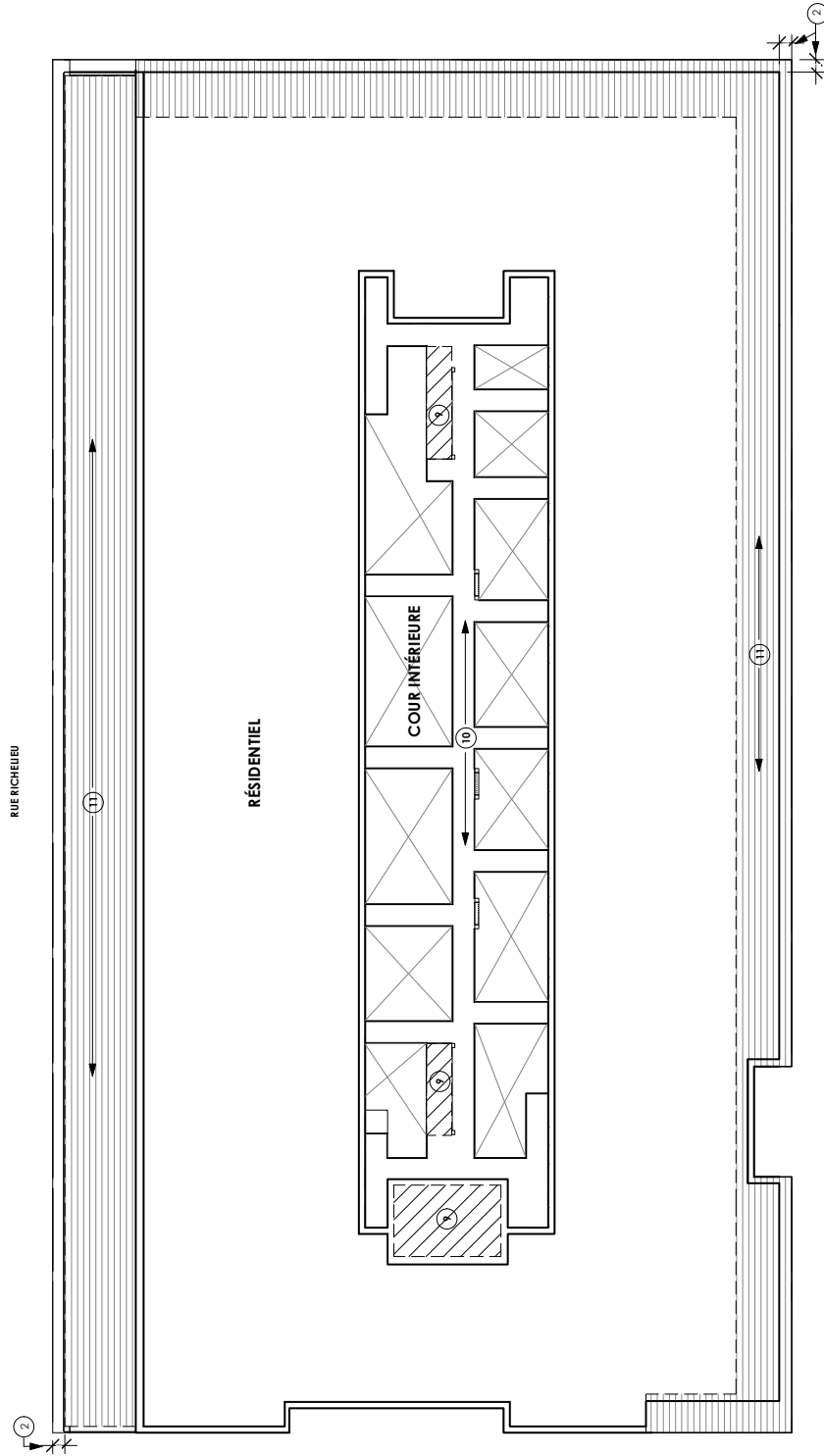
SERVICE DE LA PLANIFICATION
ET DE LA COORDINATION DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.1V.Q.14
Préparé par : M.M.

No du plan : RCA1VQ4PC02L
Échelle : _____



1 PLAN DE CONSTRUCTION - NIVEAU 4



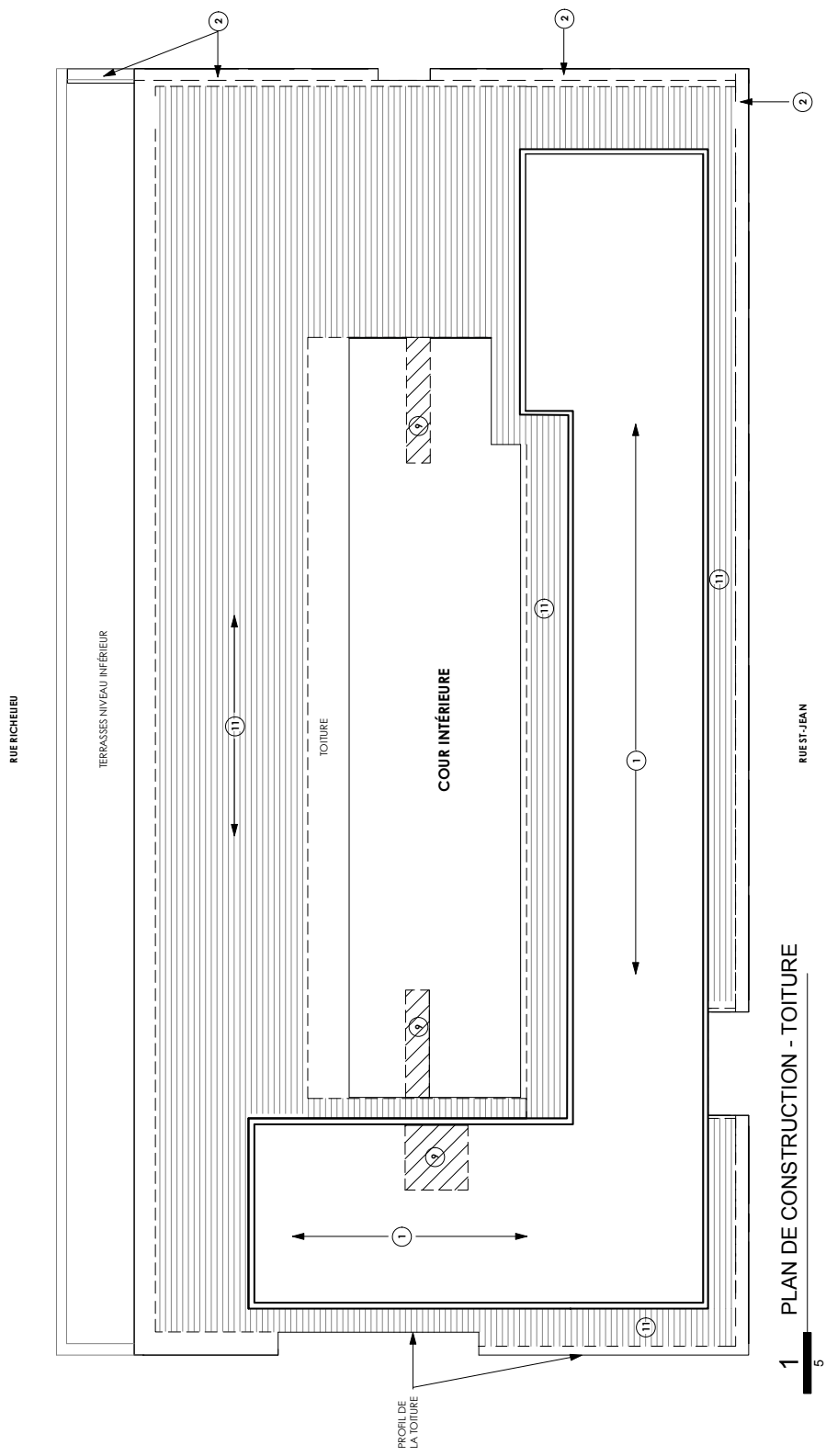
SERVICE DE LA PLANIFICATION
ET DE LA COORDINATION DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.1V.Q.15
Préparé par : M.M.

No du plan : RCA1VQ4PC02M
Échelle : _____



1 PLAN DE CONSTRUCTION - TOITURE



2015-02-17
190 ST-JEAN | 14



SERVICE DE LA PLANIFICATION
ET DE LA COORDINATION DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.1V.Q.16
Préparé par : M.M.

No du plan : RCA1VQ4PC02N
Échelle : _____

Avis de motion

Je donne avis qu'à une prochaine séance il sera présenté un règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme afin d'approuver des plans de construction sur le territoire formé du lot numéro 5 412 641 du cadastre du Québec. Ce lot est situé dans la zone 13005Mb et est ceinturé à l'ouest par la rue Félix-Gabriel-Marchand, au nord par la rue Richelieu, à l'est par la rue Philippe-Dorval et au sud par la rue Saint-Jean.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.